

<p><i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p><i>Conseillers en fonction :</i> 108 titulaires – 39 suppléants</p>	<p><i>Conseillers présents : 78</i> <i>Dont suppléant(s) : 2</i> <i>Pouvoirs : 24</i> <i>Absent(s) excusé(s) : 28</i> <i>Absent(s) : 4</i></p>
---	--	--

Date de convocation : 29 mars 2016

Vote(s) pour : 96  
Vote(s) contre : 2  
Abstention(s) : 4

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du Lundi 4 avril 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

#### Point n° 2016-04-04-CC-2.1 :

**Modification des attributions de compensation des communes membres suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 12 novembre 2015.**

Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-4-2 issu de la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014,

VU le Code Général des Impôts, et notamment le IV et le V de l'article 1609 Nonies C,  
VU le rapport rendu par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Metz Métropole lors de la séance du 12 novembre 2015,

VU la notification du rapport aux communes membres en date du 17 novembre 2015,

VU les avis favorables des communes membres d'Ars-Laquenexy ; Ars-sur-Moselle ; Augny ; Châtel-Saint-Germain ; Chesny ; Chieulles ; Coin-les-Cuvry ; Fey ; Jussy ; Laquenexy ; Le Ban-Saint-Martin ; Longeville-les-Metz ; Metz ; Mey ; Montigny-les-Metz ; Moulins-les-Metz ; Noisseville ; Plappeville ; Pournoy-la-Chétive ; Saint-Julien-les-Metz ; Saint-Privat-la-Montagne ; Saulny ; Scy-Chazelles ; Vany et Vernéville,

VU les avis réputés favorables des communes membres d'Amanvillers ; Coin-sur-Seille ; Cuvry ; Gravelotte ; Jury ; La Maxe ; Lessy ; Lorry-les-Metz ; Marieulles ; Marly ; Nouilly ; Pouilly ; Rozérieulles ; Sainte-Ruffine ; Vantoux ; Vaux et Woippy,

VU les avis défavorables des communes membres de Peltre et de Mécleuves,

VU la délibération du Conseil de Communauté de Metz Métropole en date du 30 novembre 2015, portant avenant n° 3 à la convention portant mise en commun des services informatiques et Systèmes Informatiques Géographiques de la Ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et création d'une Direction Commune des Systèmes d'Information, afin de remplacer la facturation de la quote-part des services mutualisés par une imputation directe sur l'attribution de compensation de la commune utilisatrice,

VU la décision du comité de suivi du 11 février 2016 définissant le montant de la facture prévisionnelle pour la Ville de Metz relative au fonctionnement de la Direction Commune des Systèmes d'Information (DCSI) pour 2016 à hauteur de 3 784 200 €,

CONSTATE l'approbation du rapport du 12 novembre 2015 de la CLECT de Metz Métropole à la majorité qualifiée des communes membres,  
 DECIDE les nouveaux montants des attributions de compensations des communes membres applicables à partir de l'année 2016, comme suit :

	Communes	AC prévisionnelle brute révisée après CLECT du 12/11/2015 à recevoir par les communes	Déduction de la facture prévisionnelle 2016 des services mutualisés (DCSI)	AC prévisionnelle nette révisée à recevoir par les communes après déduction de la facture des services mutualisés	AC prévisionnelle révisée après CLECT du 12/11/2015 à reverser par les communes
1	AMANVILLERS	40 586 €		40 586 €	
2	ARS-LAQUENEXY	35 912 €		35 912 €	
3	ARS SUR MOSELLE	566 789 €		566 789 €	
4	AUGNY	338 272 €		338 272 €	
5	BAN ST MARTIN (LE)			0 €	38 129 €
6	CHATEL ST GERMAIN	123 385 €		123 385 €	
7	CHESNY			0 €	3 695 €
8	CHIEULLES			0 €	7 039 €
9	COIN LES CLUVRY	36 567 €		36 567 €	
10	COIN SUR SEILLE			0 €	2 283 €
11	CLUVRY	2 505 €		2 505 €	
12	FEY	16 208 €		16 208 €	
13	GRAVELOTTE			0 €	733 €
14	JUSSY			0 €	10 995 €
15	JURY			0 €	20 342 €
16	LAQUENEXY			0 €	2 602 €
17	LESSY			0 €	8 472 €
18	LONGEVILLE LES METZ	154 345 €		154 345 €	
19	LORRY LES METZ	26 835 €		26 835 €	
20	MARIEULLES	3 €		3 €	
21	MARLY	683 703 €		683 703 €	
22	MAXE (LA)	334 035 €		334 035 €	
23	MECLEUVES	6 469 €		6 469 €	
24	METZ	28 797 838 €	-3 784 200 €	25 013 638 €	
25	MEY	147 €		147 €	
26	MONTIGNY LES METZ	1 375 837 €		1 375 837 €	
27	MOULINS LES METZ	1 131 615 €		1 131 615 €	
28	NOISSEVILLE	111 725 €		111 725 €	
29	NOUILLY			0 €	4 735 €
30	PELTRE	133 214 €		133 214 €	
31	PLAPPEVILLE			0 €	8 988 €
32	POUILLY			0 €	11 887 €
33	POURNOY LA CHETIVE			0 €	9 338 €
34	ROZERIEULLES	13 791 €		13 791 €	
35	ST JULIEN LES METZ	535 883 €		535 883 €	
36	ST PRIVAT LA MONTAGNE	111 862 €		111 862 €	
37	SAINTE RUFFINE	9 297 €		9 297 €	
38	SAULNY	105 669 €		105 669 €	
39	SCY-CHAZELLES	186 905 €		186 905 €	
40	VANTOUX	5 050 €		5 050 €	
41	VANY	16 406 €		16 406 €	
42	VAUX	18 878 €		18 878 €	
43	VERNEVILLE			0 €	5 970 €
44	WOIPPY	5 063 157 €		5 063 157 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>39 982 891 €</b>	<b>-3 784 200 €</b>	<b>36 198 691 €</b>	<b>135 208 €</b>

Pour extrait conforme  
Metz, le 5 avril 2016  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



**BORDEREAU D'ENVOI**

**Destinataire**

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –  
PREFECTURE DE LA MOSELLE –  
9 place de la Préfecture – BP 71014 –  
57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<i>Délibérations Conseil de Communauté. Lundi 4 avril 2016.</i>		Contrôle de légalité
<b>Point 1</b> – Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020.	1	
- Annexe : PPI.	1	
<b>Point 2.1</b> – Modification des attributions de compensation des communes membres suite au rapport de la CLECT du 12 novembre 2015.	1	
<b>Point 2.2</b> – Budget Primitif 2016 : modification du règlement financier – AP antérieures à 2016, prolongations de durée de vie, abondements et échéanciers – AP 2016, inscription et échéanciers.	1	
- Annexe 1 : APCP "Opérations en voie d'achèvement".	1	
- Annexe 2 : APCP "PPI 2016-2020"	1	
- Annexe 3 : Règlement financier de Metz Métropole AP/CP – AE/CP.	1	
<b>Point 2.3</b> – Budget Primitif 2016.	1	
- Annexe : BP 2016 - Rapport.	1	
<b>Point 2.4</b> – Fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2016.	1	
<b>Point 2.5</b> – Fixation du coefficient multiplicateur de TASCOM en 2017 et à compter de 2018.	1	
<b>Point 3</b> – Communication des délibérations prises par le Bureau :	1	
- Annexe : Bureau du 21 mars 2016.	1	
<b>Point 4</b> – Communication des décisions :	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des marchés publics et avenants.	1	
- Annexe : Tableau récapitulatif des décisions prises en matière de procédures contentieuses.	1	
<b>Nombre total des actes transmis :</b> 8 délibérations dont 5 accompagnées d'annexes.		



Fait à Metz, le 5 avril 2016  
Pour le Président  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL